

TÉLÉTRAVAIL

LA CFE-CGC SIGNE UN AVENANT POUR LES SITES INDUSTRIELS ET LOGISTIQUES

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

Le 10 juin 2021 l'accord sur les nouveaux modes de travail est signé par le DRH monde.

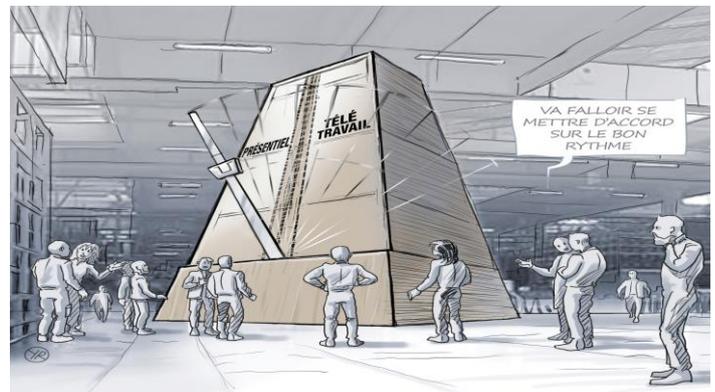
12000 salariés accèdent rapidement aux formules 2 ou 3 jours, essentiellement en Ile-de-France.

Un kit manager fait son apparition sur les sites industriels bannissant l'accès à ces formules pour un grand nombre de salariés de ce périmètre.

Le 10 Décembre, la CFE-CGC obtient l'activation de la clause de revoyure afin de négocier une formule adaptée au monde industriel et ses contraintes.

UNE FORMULE ADAPTÉE AU MONDE INDUSTRIEL

Nos échanges avec la direction ont permis de mettre en évidence que les sites industriels et logistiques avaient besoin d'une formule plus souple permettant au plus grand nombre l'accès au télétravail.



Lors de cette négociation, la CFE-CGC a obtenu une pocket de 50 jours (35+15) !

La pugnacité de La CFE-CGC a donc payé. Cette nouvelle formule doit permettre de télétravailler 1 jour par semaine, mais aussi de faire face aux aléas que les salariés de l'industrie peuvent rencontrer dans leur vie personnelle.

INTERESSEMENT

L'entreprise a communiqué sur le fait que le critère CAFE est obtenu.

La CFE-CGC ayant signé l'accord intéressement, se félicite de cette bonne nouvelle !

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI
www.cfecgc-intercentre-renault.fr

